# Parcours de Master, deuxième année

## SEMHA

SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

## Septembre 2018 à juin 2019

L'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (EnvA), l'Université de Paris Sud-Saclay et l'Université de Paris Est, en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) organisent cette spécialité de Master. Cet enseignement est destiné à faire acquérir les méthodes de base pour la création, l'animation ou la participation à un réseau de Surveillance Epidémiologique de Maladies Humaines ou Animales (SEMHA). Il s'agit d'un parcours professionnel M2 du diplôme de Master de santé publique. En plus des enseignants et des chercheurs des établissements organisateurs, des professionnels de divers organismes participent à la formation : Agence française de sécurité sanitaire (Anses) et Santé Publique France. De nombreuses conférences sont également organisées avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), la Direction générale de l'Alimentation (DGAl), l'Institut Pasteur, les Groupements de Défense Sanitaire du Bétail (GDS), l'Office international des épizooties (OIE), Food and Agriculture Organization (FAO), Agronomes et Vétérinaires sans frontières (AVSF), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)…

## Objectifs de la formation

Dans le domaine de l'épidémiologie appliquée à la surveillance des maladies humaines et animales, les participants devront être capables en fin de formation de :

- Présenter et utiliser les démarches spécifiques de l'épidémiologie descriptive, de l'épidémiologie analytique et de l'épidémiologie évaluative ;
- Utiliser les outils actuels de l'épidémiologie (informatique, bio-statistique, analyse de risque ou systèmes d'information géographique) ;
- Participer efficacement aux différentes étapes d'une enquête épidémiologique : de la rédaction du protocole à l'analyse des données ;
- Contribuer aux actions de surveillance épidémiologique : établir un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan de surveillance d'une maladie et un plan de formation pour les acteurs d'un réseau ; animer des actions de surveillance épidémiologique ; gérer et traiter les données issues de l'épidémiosurveillance tant en santé publique qu'en santé animale (notamment pour les maladies à transmission vectorielle) ;
- Contribuer à l'évaluation de réseaux d'épidémiosurveillance ;
- Apporter la contribution épidémiologique aux étapes de préparation, d'exécution et d'évaluation d'un programme de lutte contre une maladie ;
- Utiliser l'analyse de risque ou les systèmes d'information géographique.

## Coût de la formation

- Inscription individuelle : 1 680 €
- Régime étudiant vétérinaire : 840 €
- Régime formation continue : 5 500 €

## Programme

L'enseignement théorique et pratique se déroule à temps complet pendant quatre mois et demi entre Maisons Alfort et Montpellier. L'année se poursuit par un stage d'application d'une durée de 5 mois et demi, sur un projet concret d'épidémiosurveillance, au sein d'une structure professionnelle.

Formation diplômante

De septembre à janvier

De janvier à juin

**5 mois et demi de stage professionnel de fin d'études**

## Conditions d'admission et d'inscription

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de M1 ou équivalent bac + 4 ou dans le domaine des sciences de la santé ou pouvoir justifier d'une expérience professionnelle suffisante.
La fiche de pré-inscription est disponible sur le site : http://aeema.vet-alfort.fr, rubrique Enseignements, CES-Master. Elle doit être soigneusement remplie et retournée par mél à barbara.dufour@vet-alfort.fr.
Un devis détaillé et personnalisé peut être obtenu sur simple demande.
**Aucune inscription ne sera prise en compte après le 15 juin 2018 (date de réception du dossier).**

## Financement

Les établissements organisateurs du Master ne sont pas en mesure d'accorder des bourses. L'admission en M2 ne signifie aucunement qu'une bourse sera attribuée aux candidats retenus.
**Important :** Les candidats étrangers doivent, sans attendre leur admission et le plus tôt possible, présenter une demande de financement auprès des autorités nationales compétentes en charge de l'élevage et/ou de l'octroi des bourses, des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC), des ambassades d'autres pays, d'organismes internationaux (FAO, PNUD, Union européenne, AIEA, BID…), de projets de développement ou d'organisations non gouvernementales…

***Le Cirad est centre collaborateur OIE pour le diagnostic et le contrôle des maladies animales en régions tropicales. L'organisation d'actions de formation dans ce domaine fait partie du mandat attaché à ce titre.***

**Cirad-FVI - Plateforme formation en élevage et santé animale aux Suds**
formation-emvt-fvi@cirad.fr

Formation diplômante